

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18/09/2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 11

Présent : 11

Votants : 11

Date de convocation : 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 18 septembre 2026, à 18 heures 58, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric MAHIEUX, Maire.

Etaient présents : Monsieur Frédéric MAHIEUX, Madame Jocelyne PERIATAMBY, Monsieur Thierry DEBOSQUE, Madame Eloïse BATICLE, Monsieur Laurent COCHET, Madame Laetitia DEBAECKER, Madame Carole DECAIX, Monsieur Loïc LHERNAULT, Monsieur Brice DROUOT, Madame Delphine WATTEL, Monsieur Thierry ROUSSAUD.

Secrétaire de séance : Madame Eloïse BATICLE

Délibération : Projet éolien EG La Terrière de St Rémy en l'eau. Avis du Conseil municipal sur le projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Saint-Remy-en-l'Eau, à l'issue de l'enquête publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les dispositions relatives à l'autorisation environnementale et à la participation du public ;

Vu la délibération du 14 avril 2022 relative au choix du Prestataire Engie GREEN pour la réalisation du projet d'étude Eolien ;

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la société Engie green, relatif au projet de parc éolien dénommé Projet éolien EG La Terrière;

Vu l'enquête publique prévue du 23 juin 2026 au 23 septembre 2026 ;

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du dossier du projet ainsi que des observations formulées au cours de l'enquête publique ;

Considérant que le projet prévoit l'implantation de 3 éoliennes d'une hauteur maximale de 150 mètres pour l'une et de 164,5 pour les deux autres sur le territoire de Saint Rémy en l'Eau ;

Considérant les éléments relatifs notamment aux impacts paysagers, environnementaux, acoustiques, à la biodiversité, aux infrastructures et au cadre de vie des habitants ;

Le Conseil municipal demande que les mesures de compensation prévues dans le dossier soient effectivement mises en œuvre et fassent l'objet d'un suivi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'émettre un avis favorable au projet de parc éolien dénommé Parc Eolien EG La Terrière porté par la société Engie GREEN ;

Pour : 5 Contre : 4 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire

Le 19 septembre 2026.
Le Maire,
Frédéric MAHIEUX
